



Conseil d'administration

Délibération du 10 décembre 2025

POINT 4 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Exposé des motifs

L'admission en non-valeur est une mesure budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Les sommes non recouvrées par l'établissement concernent des redevances non soldées par des étudiants.

Pour l'exercice 2025, le montant des admissions en non-valeur s'élève à 1 759,33€.

Délibération

- Approbation du montant des ANV

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	



Fait à Corte le 10 décembre 2025

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI